

Calendrier de l'année scolaire 2013-2014

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
Académies	Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse	Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg	Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles
Rentrée scolaire des enseignants	Reprise des cours : lundi 2 septembre 2013		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : mardi 3 septembre 2013		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2013 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2013		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2013 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2014		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 1er mars 2014 Reprise des cours : lundi 17 mars 2014	Fin des cours : samedi 22 février 2014 Reprise des cours : lundi 10 mars 2014	Fin des cours : samedi 15 février 2014 Reprise des cours : lundi 3 mars 2014
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 26 avril 2014 Reprise des cours : lundi 12 mai 2014	Fin des cours : samedi 19 avril 2014 Reprise des cours : lundi 5 mai 2014	Fin des cours : samedi 12 avril 2014 Reprise des cours : lundi 28 avril 2014
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 5 juillet 2014		

Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

Une journée de cours sera rattrapée :

- pour les élèves qui ont cours le mercredi matin : le mercredi 13 novembre 2013 après-midi et le mercredi 11 juin 2014 après-midi
 - pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin :
 - soit le mercredi 13 novembre 2013 toute la journée
 - soit le mercredi 11 juin 2014 toute la journée
- Le choix de cette date est arrêté par le recteur d'académie.

Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Ce calendrier est conforme à celui de 2012-2013. Le nombre de jours de vacances est inchangé : les vacances de la Toussaint comptent désormais deux semaines complètes, deux journées sont ajoutées en novembre et en juin.

À noter : Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur. Ce calendrier n'inclut pas les dates de fin de session des examens scolaires.

Pour la Corse, les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer : Les recteurs, vice-recteurs et chefs de services de l'Éducation nationale ont compétence pour adapter le calendrier national en fixant, par voie d'arrêté, pour une période de trois années des calendriers scolaires tenant compte des caractères particuliers de chacune des régions concernées. Vous trouverez en suivant le lien ci-dessous les calendriers scolaire de la Corse, des DOM et COM (Corse ; Guadeloupe ; Guyane ; Martinique ; Mayotte ; Nouvelle-Calédonie ; Polynésie française ; Réunion ; Saint-Pierre-et-Miquelon ; Wallis-et-Futuna) <http://www.education.gouv.fr/pid25058/le-calendrier-scolaire.html>

